

les attaques opiniâtres du 3<sup>e</sup> corps allemand, s'y maintint jusqu'au soir.

Duhoussset refusa d'abandonner la position sans ordres; enfin, écrasé par le nombre, manquant de cartouches, il perdit le dernier du sol ensanglanté, sur lequel il était resté. Le seul officier supérieur debout des quatre corps oubliés, formant presque une brigade mêlée en cet endroit.

À l'entrée du village de Froschwiller, le commandant Duhoussset trouve un officier mortellement blessé; c'est son général de division. Calme et résigné, le brave Raoult a été frappé à mort en soutenant la retraite au milieu des derniers tirailleurs de sa division.

Malgré l'ordre formel de l'abandonner, Duhoussset persista à rester auprès de son général pour le secourir et le protéger. L'ennemi, victorieux, arrive et salue d'une décharge le blessé et celui qui essaie de l'emporter. Raoult fait agiter un mouchoir; dès lors on respecta ces deux hommes, mais on les fait prisonniers.

Le général bavarois Von der Tann, qui avait servi en Afrique avec Raoult, reconnaissant son ancien compagnon d'armes, a pour lui des paroles affectueuses et fait prévenir le prince royal.

Le prince étant auprès de Raoult: « Monsieur, lui dit le prince, surmontant ses souffrances, je vous présente mon aide de camp qui n'a pas voulu me quitter et a risqué sa vie pour rester près de moi. — Monsieur le major, reprend aussitôt le prince en saluant militairement, en récompense de votre belle conduite, vous êtes libre. » Il fait transporter le lendemain le blessé, qui fut obligé de s'arrêter au château du comte de Leusse, et le brave Raoult mourut un mois plus tard entre les bras de Duhoussset, qui non seulement ne vout pas l'abandonner, mais qui, après la mort de son général, refusa la liberté restreinte et se constitua prisonnier à Stuttgart.

— La petite ville de la Rochette (Savoie), vient d'être le théâtre d'un triple assassinat. M. Revel, percepteur de cette ville, vivait seul avec deux vieilles domestiques dans une maison qui, sans être isolée, était séparée des autres habitations par des jardins. Dimanche dernier, 29 décembre, vers deux heures du soir, des enfants jouaient dans le jardin de M. Revel, lorsqu'ils aperçurent tout à coup, à travers la porte grillée de la maison, une de ses domestiques étendue dans l'escalier qui aboutissait à cette porte. Ils donnèrent immédiatement l'alarme. La porte fut ouverte, et on reconnut que cette domestique avait été assassinée à l'aide d'un instrument contondant, tel que marteau ou hache; la tête était presque entièrement broyée. Poursuivant leurs recherches, les personnes qui étaient présentes entrèrent dans la cuisine et trouvèrent l'autre domestique de M. Revel étendue près de son zouet à fler, elle avait également reçu plusieurs coups à la tête. Ces mêmes personnes pénétrèrent ensuite dans la chambre de M. Revel: elles le trouvèrent étendu sur son lit dans l'attitude d'un homme endormi. Mais elles s'aperçurent bientôt que lui aussi avait été assassiné; il avait la tête fendue près de l'oreille, et le coup avait été porté par une petite hache de plâtrier ou de maçon, car la blessure n'avait pas plus de huit à neuf centimètres de large. La victime avait reçu plusieurs autres coups sur le crâne. La mort avait probablement été instantanée.

On constata que la caisse du percepteur avait été ouverte sans effraction et que tout ce qu'elle contenait en numéraire avait disparu, sauf pourtant la monnaie d'argent et de billon. De plus, un placard assez dissimulé, parce qu'il était tapissé comme le reste de la pièce et où M. Revel tenait l'argent qui lui appartenait en propre, avait été ouvert et l'on avait dérobé tout ce qu'il renfermait. Les sommes volées peuvent s'élever de 10 à 12,000 fr. M. Revel devait faire son versement à Chambéry le 31 ou le 31 décembre. L'assassin ou les assassins devaient connaître les lieux, car les clefs de la caisse ont été prises dans la poche de M. Revel qui les portait toujours sur lui. Ce qui le prouverait encore, c'est qu'un petit mouvement à secret qui faisait découvrir l'entrée de la serrure a été ouvert sans effraction.

Un terrible accident est arrivé avant-hier matin, à dix heures, dans une des cours intérieures de l'hôtel des Dépôts et consignations, rue de Lille, 50, à Paris.

Cinq peintres vitriers, les nommés Cucini, entrepreneur, Ruquetti, Ghedas et Dukini, nous ignorons le nom du cinquième, étaient occupés à remettre le vitrage de la grande galerie qui existait déjà dans l'ancien hôtel et dont la charpente a pu être conservée après l'incendie, lorsque l'échafaudage qui les supportait s'est rompu. L'un d'eux a eu la présence d'esprit de se cramponner aux chevrons de fer de la charpente, les quatre autres ont été précipités d'une hauteur de sept à huit mètres sur la dalle de la galerie.

On s'empressa aussitôt auprès d'eux, et un médecin appelé en toute hâte ne tarda pas à arriver.

Il n'eut malheureusement qu'à constater la mort de Cucini. L'entrepreneur avait été sur le coup, et un lourd haquet à l'usage des

peintres lui était tombé sur la tête et lui avait en outre fendu le crâne.

Deux autres, Ruquetti et Ghedas, avaient les reins brisés.

Quant à Dukini, le quatrième, il avait la cuisse droite fracturée.

Ruquetti, Ghedas et Dukini ont été transportés à l'hôpital de la Charité.

L'état des deux premiers est à peu près désespéré. Ruquetti avait à peine vingt-six ans et Ghedas trente-six.

Ce triste accident est attribué à l'insouciance des ouvriers eux-mêmes, qui n'avaient pas pris les précautions suffisantes pour consolider leur échafaudage.

— Un drame de la faim que nous avons la douleur d'enregistrer en plein dix-neuvième siècle dans la ville de Lyon!

Le nommé Favre Pierre, âgé de 50 ans, veuf avec cinq enfants, avait depuis quelques jours disparu de son domicile. On était à sa recherche, et les résultats paraissaient devoir être infructueux, quand enfin on retrouva le malheureux blotti dans un des canaux aboutissant sur le quai du Serin. Favre s'était réfugié dans ce réduit depuis cinq jours. La faim avait produit son œuvre, et sa victime était dans un état d'épuisement complet.

Réduit à la dernière misère, ne sachant plus comment soutenir sa misérable existence, Favre avait pris la funeste résolution de se priver de toute espèce de nourriture, et il était venu dans un cloaque pour s'y laisser mourir. C'est dans un état désespéré qu'il qu'il a été transporté à l'hôpital, dit la France républicaine.

— Un jeune homme de Villers-sous-Grès, pour être exempt du service militaire comme fils aîné de veuve, a tué son frère. La victime a reçu un coup de fusil et quinze coups de serpe. L'assassin a été arrêté immédiatement.

## Variétés.

### LA VÉRITÉ PENDANT UN JOUR

Suite. — Voir le numéro du 3 janvier 1873.

#### VII

— Qu'en savez-vous, monsieur? demanda le docteur Colton.

— Un peu de patience, et je vais vous le prouver tout à l'heure, répliqua Davy. Il est juste dix heures, continua-t-il, en regardant à sa montre, — il y a, par conséquent, vingt-quatre heures que Georges et moi revenons, hier, d'entendre prêcher M. Sturm. — Il faut que vous sachiez que j'avais parié, contre Georges, qu'il ne pourrait pas répondre la vérité aux questions et aux observations qu'il lui seraient faites pendant seulement un jour, sans être déshérité par son oncle, renvoyé par ses patrons, et abandonné par sa fiancée. J'avais ajouté que s'il persistait à continuer l'expérience pendant une semaine, il serait, avant les huit jours révolus, enfermé dans une maison de fous. — Georges, tout cela est-il exact?

— Très-exact, répondit Georges Morris.

— Le résultat a dépassé de beaucoup tout ce que j'avais prévu, répliqua Davy; car Georges a à peine répondu, pendant seize heures, la vérité aux simples questions qu'on lui adresse journalièrement, que déjà tout ce que j'avais annoncé de pire est arrivé.

— Oui, dit Georges, je n'ai dit la vérité que quelques heures seulement, et j'ai été réduit à subir les outrages les plus dégradants. — Mon oncle, continua-t-il, en se tournant vers le vieux John, si vous voulez bien vous rappeler de sang-froid la scène de ce matin, vous conviendrez qu'elle est bien différente de celle que vous et ma tante avez imaginé et décrit tout à l'heure. La pire chose que je vous ai dite c'est que je me briserais par la tête, si je venais à vous perdre, vous ou ma tante.

— Tu as raison, Georges, répliqua M. Morris; mais tu vois, que d'après tes paroles, j'avais pu croire que tu souhaitais ma mort.

— Et cela, mon oncle, parce que nous ne sommes pas habitués à entendre dire la vérité.

— Je comprends tout maintenant, reprit M. John Morris; je suis fâché de ce qui est arrivé, et je l'en demande pardon.

— Non, mon oncle, dit Georges, dites-moi seulement que vous me pardonnez, et je m'estimerai content et heureux!

— Comme tu voudras! Je suis si satisfait que tu ne sois ni ingrat ni fou, — ce qui serait la même chose pour moi, — que je veux que tout cela soit oublié, dit le vieillard, en ouvrant les bras à son neveu, et en le serrant sur son cœur.

— Mademoiselle Robinson! reprit Georges, au bout d'un instant, je n'ai pas d'autre défense à opposer à vos accusations que celle-ci: — vous m'avez demandé ce que je pensais de votre chapeau, et je vous ai donné sincèrement mon opinion.

— Vous devriez bien toujours apprendre à retenir votre langue, répliqua vivement Mlle Robinson.

— Quant à vous, monsieur Blanc,

ajouta Georges, si j'ai dérangé les solitaires de votre maison en leur avançant combien les prix de vos marchandises sont exagérés, vous avez le droit de m'interposer une action en dommages-intérêts. Mais je doute qu'il vous convienne de mettre le public dans la confiance d'un débat qui ne serait point à votre avantage.

— Ne parlons plus de tout cela, dit M. Blanc, en se disposant à se retirer.

— Et vous, reprit Georges, en se tournant vers le mendiant, je ne vous ai point dit de vérités déplaisantes... Je ne vous ai point blessé dans vos sentiments, et je ne vous ai fait aucun tort. J'ai donc peine à comprendre comment je vous trouve au nombre de mes accusateurs.

— Dieu vous bénisse, monsieur, puisque vous m'avez donné un écu répliqua le mendiant; mais si ce n'était pas là une raison suffisante pour me faire croire que vous aviez perdu la tête, je ne m'y connais plus. Dans tous les cas, je suis bien aise de m'être trompé; et, puisque vous savez ce que vous faisiez, en me donnant un écu, je souhaite que le ciel vous le rende en joie et en bonheur.

— Je vous remercie, répondit Georges. — Maintenant, mademoiselle, ajouta-t-il, en s'adressant à Louise Brown, comme l'accusation que vous avez fait peser sur moi, est, de toutes, la plus sérieuse, je vous prie de bien vouloir la rétracter. La plus grave offense que je vous aie faite, consiste à avoir répondu à une de vos observations, que vous n'étiez ni une beauté parfaite ni un ange.

— N'est-ce pas vrai?

— Oui, mais cela équivaut à dire que je suis laide et méchant, observa Louise Brown.

— Vous m'excusez, répliqua Georges; car cela n'est pas, et c'est l'habitude que vous avez de n'être pas plus difficile dans vos expressions, et de ne pas surveiller davantage votre langage, qui vous fait penser et parler ainsi. De ce que vous n'êtes pas une beauté, il ne s'ensuit pas nécessairement que vous soyez laide, ni...

— Il est inutile, monsieur, que vous cherchiez à vous raccommodez avec moi, dit Mlle Brown, en l'interrompant.

— Dieu m'en garde! répondit Georges. Tout ce que je souhaite, c'est que vous soyez plus sincère avec celui que vous aimez véritablement que vous ne l'avez été avec moi.

Et en prononçant cette phrase, il promena son regard de Louise Brown à Charles Davy. Mais celui-ci, qui crut deviner sa pensée, détourna la tête, faisant ainsi comprendre que lui aussi jugeait sévèrement la conduite de la jeune modiste.

Georges s'adressa ensuite à Mlle Lysle:

— Et vous, Hélène, ... — vous qui m'avez tendu la main lorsque tous les autres m'abandonnaient, que vous dirai-je?

— Rien ici, répondit Mlle Lysle; mais à vos amis, vous pourriez dire que, puisqu'il vous ont déclaré fou, pour avoir dit la vérité pendant un jour, — ce qu'ils auraient de mieux à faire, ce serait de me confier le soin de vous garder.

FIN.

## Nouvelles du soir.

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Rome, 2 janvier.

La Voce della Verità dit que le Pape, recevant, hier, les officiers de la garde Palatine, a loué leur conduite bien différente de celle des habitants de Pentapole qui, peu avant la destruction de cette ville corrompue, dansaient et se réjouissaient étourdiment. Le feu du ciel étant tombé peu après sur cette ville, la réduisit en cendres. Le Pape a ajouté: « Il se passe aujourd'hui quelque chose de semblable: de très-grands malheurs menacent le monde. L'Europe, l'Italie, Rome et beaucoup d'adeples se réjouissent et dansent sur ce terrain plein de dangers. »

Le pape a reçu ensuite les supérieurs généraux des ordres religieux: Répondant à leur adresse il a dit:

« C'est la troisième fois, pendant ma vie, que je vois supprimer les corporations religieuses, dans lesquelles l'Eglise trouva toujours un appui.

« Il entre dans les vues de Dieu que ces corporations subissent de temps en temps de pareilles vicissitudes. Peut-être Dieu croit-il opportun de purger de temps à autre cette cohorte choisie qui combat pour sa cause. C'est un secret de la Providence que je ne connais pas. Toutefois, je vous assure que pour ma part, non-seulement j'ai lutté par la plume, mais encore j'ai fait beaucoup d'efforts pour voir si, de quelque part, un ange viendrait à notre secours. Je n'oserais dire que je désire voir apparaître celui de Sennacherib pour chasser tous ces gens-ci. Non, cela n'est pas dans ma pensée.

« Je voudrais que ce fût un ange qui convertit tous les cours; réussirai-je? Je l'ignore, mais je crains que non. Il me

semble que tous mes adversaires pour-suivent le même but, les uns voudraient me supprimer par la violence, les autres par la ruse.

« Que devons-nous faire? Nous sommes dans l'exil: nous devons nous présenter devant Dieu, avec les armes puissantes de la prière afin d'obtenir, sinon tout ce que nous désirons, au moins un adoucissement à nos maux. »

Le pape a béni ensuite tous les ordres religieux du monde.

Rome, 2 janvier.

Le Pape a reçu les élèves des collèges étrangers. En répondant à leur adresse, le Saint-Père les a invités à pratiquer toutes les vertus.

M. de Corcelles repartira demain pour Versailles.

Rome, 2 janvier, soir.

D'après le Journal de Rome, M. de Corcelles, à la suite de son entretien avec le cardinal Antonelli, ne voudrait plus accepter l'ambassade de Rome.

Madrid, 2 janvier.

La perception de l'impôt de 10 0/0 sur les voyageurs commencera le 3 janvier.

Saint-Petersbourg, 2 janvier.

Le bulletin de la santé du prince héritier publié aujourd'hui porte que la fièvre diminue graduellement. Bien que les forces soient affaiblies par la maladie, l'état du prince est, en somme, très-satisfaisant.

Bruxelles, 2 janvier, soir.

L'Indépendance belge publie une dépêche de Berlin du 2 janvier qui annonce de source certaine que la Russie et l'Angleterre ont échangé amicalement leurs idées par voie diplomatique au sujet de leur situation respective dans l'Asie centrale.

La Russie a communiqué ses projets au gouvernement anglais et a invité l'attaché militaire de l'Angleterre à assister à l'expédition entreprise par la Russie dans l'Afghanistan.

Berlin, 2 janvier, soir.

La Correspondance provinciale annonce la nomination du général de Roon, président du ministère, à la dignité de feld-maréchal, et l'entrée du lieutenant-général, de Kameck au ministère de la guerre, avec le titre de ministre d'Etat.

La Correspondance provinciale annonce dans un autre article que l'empereur Guillaume, en recevant le 1<sup>er</sup> janvier, les membres du ministère, a adressé à M. de Bismarck les paroles suivantes: « J'ai dû faire intervenir dans votre situation divers changements qui m'ont été pénibles, mais il a fallu m'y résigner pour vous conserver. »

S'adressant ensuite à M. de Roon, l'empereur a dit:

« La même observation s'applique à vous. »

Ensuite, l'empereur a tendu la main à chacun des ministres en les priant de lui continuer leur appui.

Berlin 2 janvier, 3h. 20 soir.

Le lieutenant-général Hamecke, ancien inspecteur général du Corps des ingénieurs et actuellement chargé de la direction du ministère de la guerre, a reçu le titre de ministre d'état prussien.

Le Journal officiel de ce soir contient le décret suivant:

L'Assemblée nationale a adopté, Le Président de la République française promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. Le temps de service exigé pour qu'un soldat obtienne le grade de corporal ou de brigadier, fixé à 6 mois par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 14 avril 1832, pourra être réduit à trois mois dans les corps de toutes armes stationnés en France, en faveur des jeunes gens de la classe 1871, et des engagés volontaires admis pendant l'année 1872, et pendant les six premiers mois de l'année 1873, s'ils ont justifié devant une commission d'examen qu'ils ont les connaissances nécessaires.

Délibéré en séance publique, à Versailles, le 21 décembre 1871.

Le président,

Signé: JULES GRÉVY.

Les secrétaires,

Signé: VICOMTE DE MRAUX, ALBERT DE JARDINS, E. DE CAZENOVE DE PRADINE, PAUL DE RÉMUSAT, FRANCISQUE RIVE,

Le Président de la République,

A. THIERS.

Le ministre de la guerre,

E. DE CISEY

## COMMERCE

### Avis divers.

ANVERS, 2 janvier. — Cotons: Nous avons appris la vente de 48 balles coton Haiti, en débarquement par General Probaux, à fr. 100 par 50 kilos.

Laines: Marché sans changements. On a vendu 49 balles laine de la Plata.

MARSEILLE, 31 décembre. — Cotons: Marché calme, prix soutenus. On a vendu: 26 b. Tarsous à fr. 87 50 les 50 kil., conditions d'usage.

Laines: Marché calme, prix inchangés, sans affaires.

Soies et cocons: Les prix sont soutenus mais sans affaires aujourd'hui.

HAVRE. — Jeudi 2 janvier 1873. — En y comprenant quelques affaires remontant la soirée de mardi, nous notons à midi en-

viron 1,700 b., dont les plus calmes sont les plus calmes. Malgré l'absence d'avis de la part de l'agence, le Cocanadah dont il est fait mention dans les portées quantités, ainsi que des divers autres nous notons en somme 2,707 b. disponibles à quatre heures, à prix généralement fermes.

À livrer: il s'est fait des Louisiana middling à 123 fr. 80 par navire récemment parti et à 126 fr. par navire de; il s'est traité de plus cette après-midi 502 b. Louisiana good ordinary à low middling, en charge, à 124 fr.

À terme, on a payé février-mars en Louisiana 120 fr. et juillet-août 122 fr.

Aux Etats-Unis, les recettes restent faibles; elles sont de 54,000 b. pour quatre jours contre 59,000 b. la semaine dernière. Prix en hausse de 1 fr. à New-Orléans, sans changement sur les autres marchés. Nous n'avons pas eu de dépêches ce matin à cause de la fête d'hier.

Dans leur circulaire du 17 décembre MM. Lemoyne and son, de New-York, disent: « La température au Sud a été très-froide pendant la semaine, avec accompagnement de neige et de verglas. Rien de nouveau au sujet du retardement de la récolte. »

Nous cotons:

Très ord. Louisiane	124
Low Midd. L' en mer (suiv. dist.)	125
ditto en charge	124
Ordinaire Fernambourg	117
Bon ordinaire Ocmra	87
New Ocmra, en charge et en mer	87
Bon ord. Timbivelly	87
Ordinaire Cocanadah	77
Bon ordinaire Bengale	82

BARCELONE, 25 décembre. — Cotons: Recettes du 10 au 21 courant: 2384 b. avec 479,605 k. des Etats-Unis; 1270 b. avec 96,660 kil. du Brésil; 3581 b. avec 642,894 kil. de Smyrne; 1295 b. avec 199,390 kil. de Marseille; 677 b. avec 36,657 kil. des Antilles; 1485 b. avec 110,662 kil. du Havre. Total: 10692 b. avec 1,565,808 kil. contre 1587 b. en 1871.

Recettes précédentes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 159,507 b. avec 23,913,179 kil. Stock estimé au 1<sup>er</sup> janvier, 40,000 b. avec 6,090,000 kilog. Approvisionnement total, 210,199 b. avec 31,569,687 kil., duquel il y a lieu de déduire 180,796 b. prises par la consommation ou la réexportation. Stock actuel, 29,403 b. contre 40,000 b. en 1871.

BOUHAR, 27 décembre. — Cotons: Dhal-lerah fair rs 210; Ocmrawuttee rs 213. Ventes de la semaine 5,000 balles. Exportations de la semaine via Canal et Overland 8,623 balles. Arrivages de la semaine 9,000 balles. Marché très-ferme.

BRÈME, 30 décembre. — Cotons: En hausse; on a vendu 3228 balles Amérique du Nord.

Laines: Sans affaires.

RIO-JANEIRO, 8 décembre. — Cotons: 10,000 rois l'arrobe; dernier prix payé, soit la parité de fr. 124 les 50 kil., rendu au Havre, au change de 364 rois. Les ventes de la quinzaine ont été de 3,006 balles.

Stock: 75,000 b. entre Rio et Santos.

AVIGNON, 31 décembre. — Soies: Le marché d'aujourd'hui a été nul en raison des transactions. Les vendeurs ont refusé et les acheteurs ne veulent faire aucune transaction sans obtenir des concessions qui leur permettent de ne pas trop élever le prix de la marchandise au-dessus des cours raisonnables.

## AGENCE FINANCIERE

DU GOUVERNEMENT DE HONDURAS.

Le coupon n° 8 de l'Emprunt du Gouvernement de Honduras 1869, échéant le 1<sup>er</sup> mars 1873, et stipulé payable en or, sera payé à partir de ce jour, sans aucune déduction, à l'Agence ci-dessus désignée, 42, rue de la Chaussée-d'Antin.

Les paiements auront lieu en billets de banque, jusqu'au 1<sup>er</sup> mars prochain.

Paris 15 décembre 1872.

Par ordre des fidéicommissaires du Gouvernement de Honduras, à Londres, L'agent financier du Gouvernement de Honduras, EMILE SIEGMANN.

## LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la famille, publié par MM. Firmin Didot, 56, rue Jacob, à Paris, est un des plus charmants et des plus utiles cadeaux qu'on puisse faire au jour de l'an.

Paraissant chaque semaine, et venant ainsi renouveler 52 fois par an le souvenir de la personne qui en a fait présent, ce journal, qui se publie déjà en dix langues étrangères, a obtenu en France un succès incontesté.

Par la clarté de ses explications, par ses gravures irréprochables, la Mode Illustrée permet à toutes les femmes d'exécuter elles-mêmes et à peu de frais tous les objets concernant leur toilette. — Un abonnement à ce journal, loin d'être une dépense, représente donc pour chaque ménage une véritable économie. Les sages conseils qu'on y trouve et les remarquables articles de M. Raymond tendent à faire aimer le chez soi, à rendre l'intérieur de la famille aussi agréable que possible, enfin à inspirer aux jeunes filles, ainsi qu'aux mères de famille, l'amour du travail et le goût d'une élégante simplicité jointe à une sage économie.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie à l'Administration, rue Jacob, 56.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. Firmin Didot, frères, fils et Cie, rue Jacob, 56.

On peut s'adresser également aux librairies dans les départements.

Prix pour Paris:

1<sup>re</sup> édition, 3 mois, 3 fr.; 6 mois, 5 fr.; 12 mois, 12 fr.

4<sup>e</sup> édition, 3 mois, 6 fr. 75; 6 mois, 13 fr.; 12 mois, 24 fr.

Prix pour les départements:

1<sup>re</sup> édition, 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr.

4<sup>e</sup> édition, 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 80; 12 mois, 28 fr.